



Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion

du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 4 février 2022
Salle publique - Le Teich

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Commissaire du Gouvernement :

- Anne FREDEFON, représentant la Préfecture de la Gironde et la région Nouvelle-Aquitaine.

Vice-présidents :

- Olivier ARGELAS, Organisation des Pêcheurs d'Aquitaine,
- Philippe HERIPRET, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),
- Gérard RUIZ, Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA).

Membres :

- Alexis BONNIN, Union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon (UPNBA).
- Laurent COURGEON, représentant la Direction inter-régionale mer Sud Atlantique (DIRM SA),
- Delphine CATHALA, représentant la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde (DDTM 33),
- Patrice BEUNARD, Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Thierry LAFON, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33),
- Philippe LEMERCIER, Association de protection des aménagements de Lège-Cap-Ferret (PALCF),
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde.

Était excusé :

- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap Ferret,
- Xavier DANÉY, commune d'Arès

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Benoit DUMEAU, chef de l'unité Ecosystèmes marins,
- Kévin LELEU, chef de l'unité Usages maritimes.

Sommaire

1.	Approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation du compte-rendu du Bureau du 7 mai 2021	3
3.	Avis.....	4
3.1.	Projet de prorogation de l'AOT pour l'expérimentation de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur le site de Gaillard	4
3.2.	Projet d'AOT pour la caractérisation des effets physiques des dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur un estran de l'Île aux Oiseaux.....	6
3.3.	AOT pour le suivi de la reproduction des seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en 2022 et 2023	8
4.	Information sur avis les techniques et instructions en cours.....	10
5.	Programme d'action 2022.....	13
6.	Information sur l'état d'avancement des projets éligibles au plan de relance	14
7.	Information sur les projets en cours	15
8.	Modalités d'attribution de concours financiers	16
8.1.	Filet fantôme sur l'épave « Émile-Marie »	16
8.2.	Exposition des ports testerins	17
9.	Questions diverses	17

Le quorum étant atteint, François DELUGA, Président du conseil de gestion ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour modifié
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mai 2021
3. Avis
 - 3.1. Projet de prorogation de l'AOT pour l'expérimentation de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine
 - 3.2. Projet d'AOT pour la caractérisation des effets physiques de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine
 - 3.3. Projet d'AOT pour le suivi de la reproduction des seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en 2022 et 2023
4. Information sur les avis techniques et instructions en cours
5. Programme d'action 2022
6. Information sur l'état d'avancement des projets éligibles au plan de relance
7. Information sur les projets en cours
8. Modalités d'attribution de concours financier.
9. Questions diverses

Délibération

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

PNMBA_del_bur_2022_01

2. Approbation du compte-rendu du Bureau du 7 mai 2021

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Le compte-rendu du Bureau du 07 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

PNMBA_del_bur_2022_02

3. Avis

3.1. Projet de prorogation de l'AOT pour l'expérimentation de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur le site de Gaillard

3.1.1. Présentation du projet

D'après les travaux de l'Ifremer, la régression des herbiers de Zostères serait amplifiée par ses propres conséquences sur l'hydrodynamisme. Les courants seraient ainsi devenus le principal facteur de leur régression. Des dispositifs expérimentaux ont été développés par la société Seaboost pour reproduire l'effet d'atténuation des courants généré par les herbiers sains. Depuis 2021, le PNMBA travaille avec cette société pour expérimenter ces dispositifs dans le Bassin.

Le 11 janvier 2022, la DDTM 33 a saisi le Conseil de gestion du PNMBA suite à la demande de prorogation d'une AOT sollicitée par l'équipe technique du PNMBA et arrivant à échéance le 1^{er} mars 2022. Le dossier de saisine est composé des éléments suivants :

- Projet d'AOT ;
- Dossier technique produit par le PNMBA, accompagné de l'évaluation d'incidence Natura2000 ;
- Avis de la DIRM SA sur le balisage des dispositifs.

La prorogation d'AOT, au bénéfice du PNMBA, est demandée jusqu'au 31 décembre 2023. L'expérimentation est réalisée sur une surface de 500 m² au sein de la surface d'environ 7 000 m² concernée par l'AOT. La zone proposée a été retenue en raison de sa localisation en dehors des voies de navigation, et peu fréquentée (pêche à pied notamment).

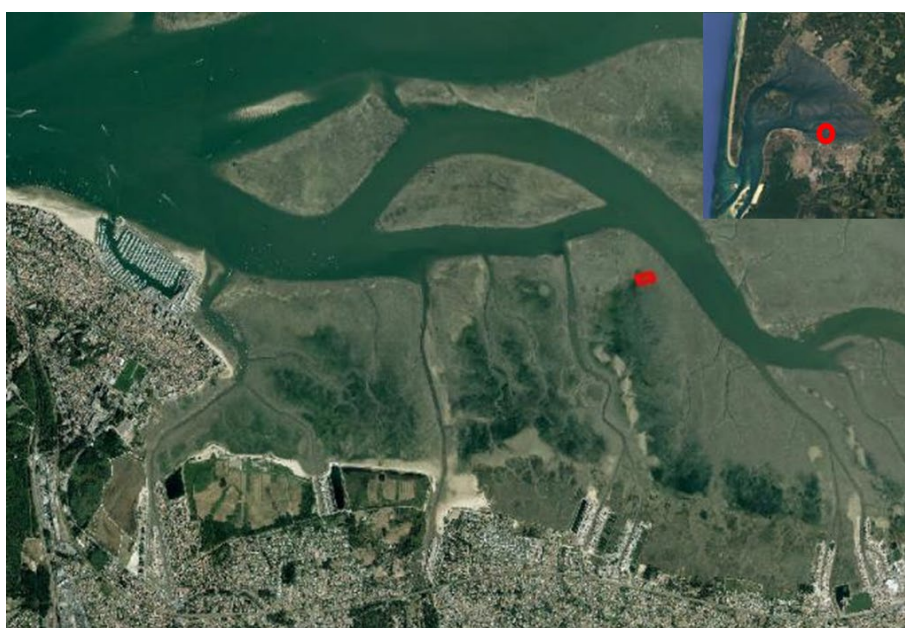


Figure 1

D'un point de vue technique, il est rappelé que 140 m de lignes ont été installées en mars 2021. Conformément à l'avis de la Commission nautique locale (CNL) du 21 janvier 2021, la zone a été balisée par 4 pignots. Les herbiers protégés semblent avoir progressé, mais à ce stade il n'y a pas eu d'apparition de nouveaux patch dans la zone. L'expérimentation a permis d'identifier des adaptations nécessaires pour poursuivre le développement du dispositif dans le contexte local. Un prolongement de l'expérimentation est nécessaire pour conclure sur l'efficacité du dispositif.

L'évaluation Natura 2000, confortée par le retour d'expérience de 2021, conclut à une absence d'incidence.

3.1.2. Analyse technique

Le projet de prorogation d'AOT vise à consolider les résultats du test d'un dispositif qui pourrait contribuer à l'objectif de restauration des herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon. L'AOT serait accordée à compter de la date de signature de l'arrêté jusqu'au 31 mai 2022. L'expérimentation est prévue sur une durée d'environ 3 semaines pendant cette période. Il n'a pas été identifié d'effets négatifs sur les autres habitats et les espèces à enjeux du PNMBA. Une attention particulière est portée lors de la pose et de la relève des dispositifs pour éviter les impacts sur les habitats N2000, et en particulier l'herbier de Zostère naine à proximité.

Considérant :

- Les éléments techniques et le calendrier présentés dans le dossier de saisine ;
- Les périmètres et les enjeux du PNMBA et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;
- Les finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- L'absence d'incidences significatives de ce projet sur les espèces et habitats N2000 ;
- La contribution de ce projet à l'amélioration des connaissances sur la restauration des herbiers de Zostère naine ;

Une analyse technique favorable est proposée pour le projet d'AOT.

3.1.3. Discussion

Thierry LAFON alerte sur la possible sédimentation générée par ces dispositifs mais également sur l'impact des bio-salissures (algues, moules, huîtres) sur leur efficacité. Une vigilance particulière doit être portée sur ces deux aspects pour être en capacité de vite réagir.

Melina ROTH précise que ces dispositifs ne sont pas voués à rester de façon pérenne sur place. Il y aura bien entendu une surveillance régulière pour éviter tout évènement qui ne permettrait plus de le retirer. Elle rappelle également l'objectif de ces dispositifs, qui est de recréer des conditions hydro-sédimentaires favorables à la restauration des herbiers de zostère.

Benoit DUMEAU souligne également que l'expérimentation prévue sur l'Île aux Oiseaux devrait permettre de renseigner les effets des dispositifs sur les dynamiques hydro-sédimentaires.

Olivier ARGELAS souligne l'intérêt qu'il pourrait y avoir à coupler le test de ces dispositifs avec les expérimentations de restauration de zostères par semis.

Melina ROTH indique que le choix des zones pour les semis est actuellement en cours de réflexion, et qu'il pourra effectivement être intéressant à l'avenir de voir s'il est possible de coupler ces deux actions au regard des différents retours d'expérience.

Gérard RUIZ indique être tout à fait favorable à ces expérimentations. Il demande également si les dispositifs sont susceptibles de générer une gêne pour les usagers.

Melina ROTH précise que les interférences avec le plongée sous-marine avaient été questionnées lors d'une précédente CNL, mais avec cependant une confusion sur la localisation des dispositifs. Aucune activité de plongée n'est présente sur le site.

A l'issue de ces échanges, le Président propose de passer au vote. L'avis est adopté à l'unanimité.

Délibération	Avis favorable à l'unanimité sur le projet de prorogation de l'AOT pour l'expérimentation de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur le site de Gaillard.	PNMBA_del_bur_2022_03
---------------------	--	------------------------------

3.2. Projet d'AOT pour la caractérisation des effets physiques des dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur un estran de l'Île aux Oiseaux

3.2.1. Présentation du projet

En complément de l'expérimentation sur Gaillard, le PNMBA souhaite modéliser l'effet des dispositifs sur les courants et les vagues pour déterminer les conditions et configurations optimales pour une éventuelle utilisation à plus grande échelle.

Le 11 janvier 2022, la DDTM 33 a saisi le Conseil de gestion du PNMBA pour avis sur une demande d'AOT sollicitée par le PNMBA sur l'estran de l'île aux Oiseaux. Le dossier de saisine est composé des éléments suivants :

- Projet d'AOT ;
- Dossier technique produit par le PNMBA, accompagné de l'évaluation d'incidence Natura 2000 ;
- Avis de la DIRM SA sur le balisage des dispositifs.

Ce projet a reçu un avis favorable de la CNL du 18 janvier 2022.

Le projet d'AOT est prévu au bénéfice du PNMBA. Il détaille les positions de la zone destinée à accueillir les dispositifs et instruments de mesures. La zone proposée a été retenue en raison de sa localisation en dehors des voies de navigation, et peu fréquentée (pêche à pied notamment).

D'un point de vue technique, environ 10 m du dispositif seront installés perpendiculairement aux courants de marée, ainsi que des instruments de mesure de courant et de vagues, sur un

cycle complet de marée. Le site sera balisé par 4 piquets pendant la durée de l'expérimentation. Les données seront analysées par SEABOOST et une équipe de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en partenariat avec le PNMBA dans le cadre d'un projet de R&D. Ces analyses permettront de caractériser précisément les effets hydrodynamiques du dispositif, qui seront ensuite modélisés. Les modèles hydrodynamiques permettront de déterminer les conditions et configurations optimales pour l'utilisation du dispositif afin d'assister la restauration participative par semis des herbiers de Zostère naine.

L'évaluation Natura 2000 conclut à une absence d'incidence au regard de la durée et de la localisation de l'expérimentation et des caractéristiques des dispositifs. Une attention particulière est portée lors de la pose et de la relève des dispositifs pour éviter les impacts sur les habitats N2000, et en particulier l'herbier de Zostère naine à proximité.

3.2.2. Analyse technique

Le projet n'appelle pas de remarque particulière sur le plan technique. Toutefois, les visas ne mentionnent pas la création du PNMBA, l'approbation de son Plan de gestion, les arrêtés ministériels portant désignation des sites Natura 2000 dont le PNMBA est opérateur. La mention de ces arrêtés dans les visas serait cependant pertinente au regard des périmètres concernés et des objectifs du projet.

Considérant :

- Les éléments techniques et le calendrier présentés dans le dossier de saisine ;
- Les périmètres et les enjeux du PNMBA et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;
- Les finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- L'absence d'incidences significatives de ce projet sur les espèces et habitats N2000 ;
- La contribution de ce projet à l'amélioration des connaissances sur la restauration des herbiers de Zostère naine ;

Une analyse technique favorable est proposée pour le projet d'AOT assortie de la réserve suivante :

Réserve :

Indiquer dans les visas du projet d'arrêté :

- Le décret ministériel portant création du PNMBA ;
- Une référence au Plan de gestion du PNMBA ;
- L'arrêté ministériel portant désignation du site N2000 "Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin" (Zone de Protection Spéciale) ;
- L'arrêté ministériel portant désignation du site N2000 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (Zone Spéciale de Conservation).

3.2.3. Discussion

Olivier ARGELAS et Thierry LAFON s'interrogent sur la localisation retenue pour cette expérimentation au regard de la fréquentation nautique à proximité, qui risque de générer des perturbations, particulièrement à l'approche du 31 mai s'il fait beau.

Benoit DUMEAU précise que l'objectif est de mettre en place les dispositifs dès que l'AOT sera signée, pour éviter ces pics de fréquentation.

Thierry LAFON suggère de profiter de ces expérimentations pour mesurer l'effet de la fréquentation nautique sur la courantologie locale, en installant les appareils de mesure 3 semaines au mois de mars et 3 semaines au mois de mai pour évaluer les différences qui pourraient être générées par le passage des bateaux.

Melina ROTH indique que la faisabilité du doublement de cet effort de suivi sera explorée. Elle doute cependant que cela soit réalisable dès cette campagne, notamment en termes de budget.

François DELUGA propose de mettre en place l'expérimentation faisant l'objet de la saisine dès que l'AOT sera signée, et que l'option de conduire une seconde campagne de mesures en mai soit explorée.

A l'issue de ces échanges, le Président propose de passer au vote. L'avis est adopté à l'unanimité.

Délibération	Avis favorable à l'unanimité assorti d'une réserve sur le projet d'AOT pour la caractérisation des effets physiques des dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur un estran de l'île aux Oiseaux.	PNMBA_del_bur_2022_04
---------------------	--	------------------------------

3.3. AOT pour le suivi de la reproduction des seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en 2022 et 2023

3.3.1. Présentation du projet

Depuis 2020, le PNMBA a mis en place un suivi de la reproduction des seiches dans le Bassin d'Arcachon, avec la contribution de CAPENA (pour la réalisation) et du CDPMEM 33. Deux volets sont prévus dans le cadre de ce suivi :

- Le suivi des pontes de seiches dans le Bassin d'Arcachon ;
- La collecte et l'incubation des œufs de seiche pondus sur les engins de pêche ;

Ce suivi est poursuivi en 2022 et 2023, en tenant compte du retour d'expériences 2020 et 2021.

Le 11 janvier 2022, la DDTM a saisi le PNMBA sur le projet d'AOT relatif à ce suivi. Le dossier de saisine est composé des éléments suivants :

- Projet d'AOT ;
- Dossier technique produit par le PNMBA, accompagné de l'évaluation d'incidence N2000 ;
- Avis de la DIRM SA sur le balisage des structures prévues pour le suivi.

Ce projet a reçu un avis favorable lors de la CNL du 18 janvier 2022.

Le projet d'AOT est prévu au bénéfice du PNMB. Il détaille les positions des 7 stations destinées à accueillir les pondoires et l'incubateur en 2022 et 2023. L'AOT serait accordée à compter de la date de signature de l'arrêté jusqu'au 31 août 2023. Les considérants mentionnent le concours de ce projet à la satisfaction d'un intérêt général au regard de ses objectifs et de l'espèce concernée.

Pour le suivi de la ponte des seiches, 7 stations sont prévues pour accueillir 5 pondoires artificiels. Deux nouvelles stations seront testées en 2022 ou 2023. Le PNMB communiquera chaque année à la DDTM 33 les stations retenues en amont de la pose des pondoires pour avis aux navigateurs. Seule la station de Graouères pourra accueillir l'incubateur. Ces stations ont été retenues à partir de discussions avec les pêcheurs professionnels, accompagnées d'une reconnaissance sur site. Aucun herbier de Zostère marine n'est présent au sein ou à proximité immédiate des stations. Ces stations présentent peu / pas de gêne à la navigation (avis CNL, au regard des retours sur les suivis 2020 et 2021).

Concernant les structures (pondoires + incubateurs), elles restent identiques par rapport à 2021. Une bouée Cardinale Sud sera placée sur l'incubateur pour le baliser.

L'évaluation conclue à une absence d'incidences sur les sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon, au regard :

- Des caractéristiques des pondoires et de l'incubateur et de leur emprise limitée au sol, avec une attention particulière pour éviter le phénomène de ragage sur le fond ;
- Des stations retenues et de leur situation par rapport aux herbiers de Zostère marine connus ;
- De risque faible de dégradation par les pondoires et l'incubateur des habitats marins présents ;
- Du risque faible d'altération du potentiel de restauration de certaines stations autrefois colonisées par des herbiers de Zostère marine.

Cette évaluation est confortée par le retour d'expérience des suivis 2020 et 2021, qui ne montre aucune dérive des structures (et donc pas non plus de ragage) pendant les phases d'immersion.

3.3.2. Analyse technique

En terme d'opportunité, il s'agit de poursuivre des observations déjà réalisées en 2020 et 2021, qui ont montré des différences non négligeables dans les pontes en fonction de l'année, des stations et de la période de l'année. Sur la station du Tès, le suivi contribuera par ailleurs à évaluer les impacts des travaux de réhabilitation des friches ostréicoles sur la faune marine. Pour l'incubateur, il s'agit de consolider les retours sur l'intérêt de cette démarche, son appropriation par les pêcheurs professionnels et sur sa contribution positive au succès de la reproduction de la seiche.

Sur le plan technique, le projet n'appelle pas de remarque particulière. Toutefois, les visas ne mentionnent pas la création du PNMB ni l'approbation de son Plan de gestion, ni les arrêtés ministériels portant désignation des sites Natura 2000 dont le PNM est opérateur. La mention

de ces arrêtés dans les visas serait pertinente au regard des périmètres concernés et des objectifs du projet.

Considérant :

- Les éléments techniques et le calendrier présentés dans le dossier de saisine ;
- Les périmètres et les enjeux du PNMBA et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;
- Les finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- L'absence d'incidences significatives de ce projet sur les espèces et habitats N2000 ;
- La contribution de ce projet à l'amélioration des connaissances sur la reproduction d'une espèce à enjeux ;
- Le volet innovant de ce projet pour contribuer au succès de la reproduction de cette espèce ;

Une analyse technique favorable est proposée pour le projet d'AOT assortie de la réserve suivante :

Réserve :

Indiquer dans les visas du projet d'arrêté :

- Le décret ministériel portant création du PNMBA ;
- Une référence au Plan de gestion du PNMBA ;
- L'arrêté ministériel portant désignation du site N2000 "Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin" (Zone de Protection Spéciale) ;
- L'arrêté ministériel portant désignation du site N2000 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (Zone Spéciale de Conservation).

3.3.3. Discussion

Thierry LAFON demande si la température sera suivie au sein de l'incubateur.

Kévin LELEU précise qu'il est prévu une sonde pour le suivi de la salinité et le taux d'oxygène à l'intérieur de l'incubateur, mais que le paramètre de température de l'eau sera suivi à partir des systèmes de mesures déjà présents par ailleurs dans le Bassin d'Arcachon.

A l'issue de ces échanges, le Président propose de passer au vote. L'avis est adopté à l'unanimité.

Délibération

Avis favorable à l'unanimité assorti de réserves et d'une recommandation sur le projet d'AOT pour le suivi de la reproduction des seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en 2022 et 2023.

PNMBA_del_bur_2022_05

4. Information sur avis les techniques et instructions en cours

Un point est ensuite fait sur les avis techniques et les instructions en cours. Melina ROTH rappelle que le PNMBBA peut être sollicité pour avis technique au titre de NATURA 2000 ou à différentes étapes préliminaires de l'instruction avec des saisines qui peuvent être prévues par les textes ou relever de l'initiative des services instructeurs pour conforter leur analyse, y compris parfois en amont de la saisine du conseil de gestion.

Concernant le **projet de travaux dans le port *Ostrea edulis***, la DDTM 33 a saisi le PNMBBA le 23 novembre 2021 puis le 10 janvier 2022 pour avis technique sur l'évaluation des incidences Natura 2000 d'un projet de déclaration loi sur l'eau, porté par le SMPBA. Le projet intègre des travaux sur la digue avec pose de palplanches et pontons flottants, ainsi que du dragage mécanique de vases dont plusieurs seuils N2 sont dépassés. Les avis techniques du PNMBBA du 30 novembre 2021 et du 12 janvier 2022 ont notamment porté une attention sur :

- La requalification de la procédure d'instruction de « déclaration loi sur l'eau » à « autorisation loi sur l'eau » ;
- La nécessité d'analyses préalables à la réutilisation des vases en remblais de la digue.

A ce stade, le PNMBBA reste en attente de retour des services instructeurs sur la prise en compte de ces éléments.

Thierry LAFON demande si les valeurs du seuil N2 sont dépassées, ce à quoi Benoit DUMEAU répond affirmativement.

Thierry LAFON appelle une vigilance particulière sur l'utilisation qui sera fait des antifouling dans cet espace portuaire, en rappelant les efforts faits par la profession ostréicole à ce sujet.

Concernant le **projet de dragage de la ZMEL du Trou de Tracasse**, la DDTM 33 a saisi le PNMBBA le 23 novembre 2021 pour avis technique sur l'évaluation des incidences Natura 2000 d'un projet déclaration loi sur l'eau, porté par le SIBA. Les analyses des échantillons de vase réalisées n'indiquent pas de dépassement des seuils N1 pour les contaminants considérés, ni d'écotoxicité.

L'avis technique du PNMBBA du 13 décembre 2021 a notamment porté une attention sur :

- Des préconisations pour limiter les dérangements ;
- Une alerte sur les seuils d'autorisation de travaux ;
- L'opportunité de draguer une zone de mouillage et son chenal d'accès

Ces éléments n'ont pas été considérés dans l'arrêté de prescriptions.

Sur le **projet du dragage du port de Fontainevieille**, la DDTM 33 a saisi le PNMBBA le 17 décembre 2021 pour avis technique sur l'évaluation des incidences Natura 2000 d'un projet de déclaration loi sur l'eau, porté par le SMPBA. Les analyses des échantillons de vase réalisées n'indiquent pas de dépassement des seuils N2 pour les contaminants considérés, ni d'écotoxicité.

L'avis technique du PNMBBA du 25 janvier 2022 a notamment porté une attention sur :

- Les incohérences entre les points d'échantillonnage de vase et la localisation des zones à draguer ;
- La période de travaux pour réduire les incidences sur les espèces d'intérêt communautaire ;
- La vérification des périmètres de compétence du SMPBA.

Le PNMBA est actuellement en attente de retour des services instructeurs sur la prise en compte de ces points d'attention.

Le 10 janvier 2022, la DDTM 33 a également saisi le PNMBA pour avis technique sur l'évaluation des incidences Natura 2000 d'un projet de déclaration loi sur l'eau de **désensablement du chenal de la Canelette**, porté par le SIBA. Le projet intègre des travaux de dragage d'un banc de sable au droit de la balise K1 et de rechargement de la plage du Cercle de voile d'Arcachon et de la digue du port d'Arcachon. L'avis technique du PNMBA du 4 février 2022 a notamment porté une attention sur :

- Les éléments de calendrier manquants qui ne permettent pas de qualifier les incidences et proposer des mesures ERC ;
- La nécessité de réaliser une évaluation au cas par cas au vu de la nature des opérations et les procédures au titre de la domanialité.

Le PNMBA est actuellement en attente de retour des services instructeurs sur la prise en compte de ces points d'attention.

Thierry LAFON interroge l'intérêt et les motivations de ce dragage au regard de la gêne réelle occasionnée par le banc de sable.

Une instruction est actuellement en cours concernant le **projet de Concession d'utilisation du DPM pour le projet d'interconnexion électrique France-Espagne**, porté par RTE. La DDTM 33 a saisi le PNMBA pour avis simple le 13 janvier 2022. Dans le cadre de ce projet, 4 câbles électriques sous-marins seront ensouillés dans le sable sur un linéaire de 150 km à environ 6 milles nautiques des passes du Bassin d'Arcachon. Le dossier précise que l'évaluation des impacts à long terme de l'électromagnétisme induit par les câbles sur certaines espèces reste très incertaine (poissons benthiques et crustacés). L'avis du Conseil de gestion du PNMBA est attendu pour le 13 mars 2022.

Après quelques précisions apportées sur les objectifs de ce projet et des interrogations sur les effets de l'électromagnétisme sur la faune marine, Laurent COURGEON indique qu'une expertise complémentaire a été demandée par le Président de la Commission particulière des débats publics, dans le cadre de ce projet d'intérêt communautaire.

Philippe LEMERCIER et Olivier ARGELAS insistent sur la nécessité de disposer d'un niveau d'information supérieur sur ce sujet.

Laurent COURGEON indique la disponibilité du dossier sur le site www.debat.public.fr.

Le dernier dossier en cours d'instruction par le PNMBBA concerne le **projet de réensablement des plages d'Arcachon sur 10 ans**, porté par le SIBA. La DDTM 33 a saisi le PNMBBA le 6 janvier 2022 au titre de la régularité du dossier (art. D.181-17-1 du code de l'environnement).

Le 3 février 2022, le PNMBBA a transmis au service instructeur une demande de compléments concernant :

- L'impact des engins mécaniques sur l'estran ;
- La proposition de mesures ERC concernant les herbiers de Zostère marine à proximité ;
- Les manques de données sur le banc du Moulleau ;
- Les retours d'expériences de la campagne 2012-2022 ;
- Les effets cumulés ;
- Quelques éclaircissements techniques.

Philippe LEMERCIER souhaiterait savoir si dans le futur, le projet ARCADE serait susceptible d'apporter un éclairage sur ce type d'opérations.

Melina ROTH indique que le projet ARCADE apportera en effet des éclairages intéressants pour ces différents chantiers. Mais elle souligne également qu'il s'agit d'un travail de fond, qui ne permettra pas de disposer de résultats consolidés pour l'opération en question. Le projet ARCADE comprend néanmoins une tâche spécifique permettant de mettre à disposition les acquis du projet en appui à l'expertise locale, en cours de programme.

5. Programme d'action 2022

Le projet de Programme d'action 2022, dont une 1^{ère} version avait été présenté au Conseil de gestion du 3 décembre dernier, est ensuite détaillé. Le document a connu quelques évolutions, notamment suite aux travaux des Commissions Zostères et Qualité de l'Eau, et également suite aux échanges avec d'autres acteurs y compris autour de l'étude de fréquentation et des travaux en cours avec les industries nautiques.

La présentation débute par le détail des moyens humains et financier mis à disposition du PNMBBA pour l'année 2022.

Sur ce point, le Président tient à souligner les efforts des présidents des PNM auprès de la direction de l'OFB pour bénéficier d'effectifs renforcés, dans un contexte de réduction de poste à l'échelle nationale.

En réponse à une question de Philippe LEMERCIER, il est ensuite précisé que le PNMBBA n'accueille pas actuellement de doctorant ou de post-docs, mais que plusieurs actions du programme d'action 2022 mobiliseront ce type de postes accueillis dans les organismes scientifiques partenaires.

Les axes stratégiques et les thématiques développés dans le Programme d'action sont également présentés, de même que le nombre d'actions et le budget qui y sont rattachés. Pour chaque thématique, les actions sont ensuite détaillées, avec un focus particulier sur une action phare attendue pour l'année 2022.

Suite à cette présentation, Gérard RUIZ demande s'il est prévu de reconduire l'exposition des paysages en vue aérienne. Melina ROTH précise que le recrutement de la chargée de communication du PNMBBA est en cours avec une prise de poste prévue au 1^{er} avril, ce qui permettra ensuite de reprendre ce dossier.

Gérard RUIZ aimerait également avoir des précisions sur le fonctionnement du PNMBBA par rapport à la coopération internationale.

Melina ROTH indique que cette thématique est abordée en fonction des opportunités qui sont identifiées. Il y a quelques projets en cours, notamment avec le Japon autour de sujets liés à l'ostréiculture et aux zostères. Le voyage initialement prévu en 2020 a malheureusement été annulé pour raisons sanitaires (COVID 19) avec un projet de report en 2022. L'objectif du PNM sur ces coopérations est de créer des liens et des possibilités d'échange sur des thématiques partagées.

Philippe LEMERCIER interroge ensuite la capacité du PNMBBA à contribuer à des sujets plus larges que son périmètre (exemple du quota de sole), sur les aspects environnementaux notamment, dans le cadre de programme internationaux par exemple.

Olivier ARGELAS indique que beaucoup d'efforts sont déjà fait sur ces aspects par les organismes professionnels en lien avec les instituts scientifiques.

6. Information sur l'état d'avancement des projets éligibles au plan de relance

Un point est ensuite présenté sur les différents volets portés par le PNMBBA sur le Plan de relance, avec une alerte sur le calendrier pour permettre les engagements financiers dans les temps.

Sur le volet relatif à l'accompagnement de la transition d'une part significative de mouillage traditionnels vers des mouillages écologiques, il est mentionné la convention signée avec la commune de La Teste-de-Buch et les discussions en cours avec celle d'Arcachon et de Lège-Cap Ferret. Il est indiqué que le SMPBA pourrait également être intéressé

Sur la thématique de friches ostréicoles, il est souligné que la quasi-totalité du montant prévu a été engagée, à travers des projets portés par le SIBA et la commune de Lège-Cap Ferret, ainsi que la poursuite de la cartographie des friches ostréicoles avec ISEA.

Enfin, sur la caractérisation patrimoniale des espaces portuaires, le projet soutenu par le Plan de relance porte sur la poursuite de la réalisation des monographies pour l'ensemble des espaces portuaires du Bassin. Ces monographies intégreront :

- Une analyse environnementale, paysagère et insertion urbaine ;
- Une analyse historique et sociologique, prenant en compte les contraintes des usages .

Le marché public est en cours de finalisation avec le candidat retenu.

Laurent COURGEON informe les membres de la mise en place du fonds d'intervention maritime pour l'année 2022, avec le soutien possible de projets portant par exemple sur les

mouillages de moindre impact écologique. Les éléments de calendrier sont indiqués, avec des dates limites de dépôts de dossier les 28 février, 31 mai et 31 août.

7. Information sur les projets en cours

Concernant les informations sur les projets en cours, des premiers éléments sont donnés sur le contrat R&D sur les **zones d'alimentation des limicoles**, en partenariat avec les structures Telespazio, Air InfraRouge et EPOC, sur une période de 2021 à 2023. Les Objectifs sont notamment de :

- Concevoir un outil de télédétection des limicoles sur les vasières par analyse d'images aériennes ;
- Améliorer les connaissances sur les proies des limicoles dans le Bassin d'Arcachon ;
- Interpréter la répartition des oiseaux en alimentation au regard de leurs exigences.

Melina ROTH précise également que si des analyses d'images aériennes sont en cours pour appréhender la fréquentation des littoraux, il n'est pour l'instant pas prévu d'automatisation à ce sujet.

Un point sur les **pêches scientifiques dans les réservoirs** est ensuite présenté. Ce suivi a été confié à la FDAAPPMA, avec un fort appui du PNMBA. Il a été récemment renouvelé pour la période 2022-2024. Les objectifs sont de :

- Pérenniser les pêches scientifiques avec l'ensemble des gestionnaires des réservoirs à poissons sur 3 ans ;
- Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des réservoirs à poissons ;
- Proposer des mesures d'amélioration de la connectivité entre la lagune et réservoirs.

Concernant le **suivi des populations de coques**, il est rappelé que depuis 2018, le PNMBA pilote et réalise ce suivi à l'échelle de son périmètre. Dans la RNN du Banc d'Arguin, la réalisation des relevés scientifiques a été confiée par le PNMBA à la SEPANSO Aquitaine sous la forme d'une prestation (~10 k€ / an). En 2021, ce suivi n'a pu être réalisé au sein de la RNN du Banc d'Arguin en attente de l'instruction pour avis du CSRPN. En 2022, ce suivi intégrera pour la première fois des relevés scientifiques au sein des ZPI (avec une autorisation préfectorale suite à l'avis favorable du CSRPN). En dehors de la RNN du Banc d'Arguin, d'autres sites pourront être suivis en 2022 par les équipes du PNMBA en plus du site de Pereire et de la zone Mimbeau-Bélisaire.

Par ailleurs, lors de la 3^{ème} réunion de la Commission « Zostères » du PNMBA, il a été noté le souhait de partager avec le grand public une meilleure connaissance des herbiers et en particulier de leurs rôles. Les associations présentes ont indiqué vouloir se mobiliser en complément des actions du PNMBA.

Un Groupe de Travail a été réuni le 26 janvier 2022 pour participer aux réflexions autour de la réalisation d'une **boîte à outils afin de faciliter et structurer l'effort de sensibilisation** sur les **zostères**. Cette réunion a permis d'identifier les modes de rencontres entre les associations relais et le public et de définir les types d'outils nécessaires. Sur la base de ces échanges, le

PNMBA identifiera un prestataire pour accompagner la conception et la production des supports de sensibilisation en lien avec le groupe de travail.

Pour finir, un point est fait sur les **chantiers participatifs pour la restauration des herbiers de Zostère naine**. Les graines de Zostère naine collectées à l'été 2021 par des volontaires ont été stockées dans les locaux du PNMBA, avec des semis participatifs prévus pour la fin du mois de mars 2022. Une analyse moléculaire (PCR) a permis d'identifier l'infection des graines par des champignons du genre *Halophytophthora*, commun chez les zostères en Europe. Elles ont bénéficié d'un traitement conformément aux recommandations des partenaires scientifiques du PNMBA. Le choix de la zone de semis sera discuté lors du prochain Conseil de gestion.

Les membres du Bureau conseillent de communiquer dès que possible les dates pour permettre la meilleure mobilisation possible.

Concernant les retours d'expérience disponibles, il est mentionné la collaboration du PNMBA avec une université des Pays-Bas qui a mis en place ce suivi (avec des résultats positifs) et qui conseille techniquement sur l'opération.

Concernant la conservation des graines, il est indiqué qu'il n'y a pas eu (ou très peu) de pertes des 57 000 graines collectées suite à l'infection par un champignon. Il est également précisé qu'il n'est pas prévu de conserver des graines suite aux chantiers.

8. Modalités d'attribution de concours financiers

8.1. Filet fantôme sur l'épave « Émile-Marie »

La demande porte sur le retrait d'un filet fantôme sur l'épave « Émile-Marie ». La présence d'un filet de pêche « fantôme » de taille conséquente a en effet été constatée par les plongeurs professionnels d'Hydrosphère, centre de plongée basé au Teich, sur cette épave, à 60 m de profondeur et 4,7 milles des limites du PNMBA. Hydrosphère observe et retire occasionnellement des filets enrubannés sur les épaves, mais le retrait du filet présent sur l'Émile-Marie, particulièrement complexe, nécessitera plusieurs plongées dédiées. Cette épave se situe à proximité du périmètre du PNMBA, et le filet est susceptible de capturer des espèces mobiles à enjeux. Par ailleurs, sa dégradation peut générer une pollution plastique.

Pour ce projet, Il est proposé au Conseil de gestion de délibérer sur la modalité de soutien **financier par subvention directe au bénéfice de Hydrosphère pour un montant de 2 880 € HT**, soit 80% du budget total.

Délibération

Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention à Hydrosphère.

PNMBA_del_50UT_2022_06



8.2. Exposition des ports testerins

Cette demande de concours financier concerne une « Exposition des ports testerins – Histoires et patrimoines des sites portuaires de La Teste-de-Buch » portée par Conservatoire Patrimonial du Bassin d’Arcachon (CPBA) et visant à mettre en valeur les 10 sites testerins actuels de ports d’échouage ou aménagés mais aussi le port médiéval au cœur de la ville et les sites disparus du paléolithique ou de l’époque romaine. L’exposition prendra plusieurs formes : présentation de panneaux pédagogiques, ateliers et démonstrations en extérieur, conférences, concours artistiques, et une exposition virtuelle. Elle réunira des partenaires locaux, et aura notamment pour objectifs la mise en valeur du patrimoine maritime passé et actuel, et le partage et la démonstration d’activités traditionnelles. Pour ce projet, il est proposé au Bureau de délibérer sur la modalité de soutien financier par subvention directe au bénéfice du CPBA pour un montant de 1 500 € HT, soit 21 % du budget total.

Melina ROTH précise que si la demande initiale sur laquelle le PNMBa avait discuté avec le CPBA était de cet ordre, la demande écrite portait sur une demande de 3 000 €. Il est proposé de rester sur l’enveloppe initiale au regard de l’engagement du PNMBa sur cette exposition.

Délibération	Avis favorable à l’unanimité pour l’attribution d’une subvention à CPBA	PNMBA_del_bur_2022_07
--------------	---	-----------------------

9. Questions diverses

Philippe HERIPRET souhaite savoir si le PNMBa pourrait piloter/mener un travail de concertation avec l’ensemble des acteurs sur l’élaboration du Plan de gestion de la RNN du Banc d’Arguin.

Melina ROTH indique que dans le passé, le PNMBa a effectivement travaillé sur des propositions vers les Services de l’Etat, par exemple sur la réglementation relative à l’accostage des kayaks sur l’Île aux Oiseaux ou encore sur la cartographie des herbiers de zostères dans la RNN. Pour ces travaux, le PNMBa disposait de mandats clairs des Services de l’Etat. Dans le cas du Plan de gestion de la RNN, la réalisation a été confiée à la SEPANSO, gestionnaire du site. Le PNMBa pourra réagir à ce document, mais il n’est pas prévu qu’il soit (co-)rédacteur ni contributeur direct pour l’élaboration de ce document.

A la question complémentaire de Philippe HERIPRET de savoir si le PNMBa pourrait répondre favorablement à une proposition de mandat des Services de l’Etat en ce sens, Melina ROTH répond que cela pourrait évidemment être regardé, le cas échéant. Elle souligne toutefois qu’il est normal que la rédaction du Plan de gestion soit pilotée par le gestionnaire.

Philippe HERIPRET questionne ensuite sur la possibilité que la gestion de la RNN soit confiée au PNMBa, au regard des dysfonctionnements que les plaisanciers constatent, avec notamment l’absence de plan de gestion pendant 15 ans. Il évoque également le souhait

qu'une analyse indépendante soit menée pour établir le bilan de la gestion RNN avant validation du nouveau plan de gestion.

Le Président rappelle tout d'abord que les RNN sont pilotées par les Services de l'Etat, avec une contractualisation qui est mise en place avec un organisme pour en être le gestionnaire. Il rappelle ensuite la proposition d'un avis réservé sur le projet de Plan de gestion lors du précédent Conseil de gestion, notamment en raison des points soulevés par Philippe HERIPRET, sur le volet bilan et diagnostic qui était proposé. Il indique également être personnellement favorable à la réalisation d'un bilan par une autorité indépendante.

Le Président souligne enfin l'intérêt pour le PNMBA de rester dans son rôle qui permet d'émettre des avis précis et argumentés, qui permettent souvent de proposer une synthèse des avis de chacun.

Il est par ailleurs indiqué que le PNMBA sera présent à la réunion de concertation mise en place par les services de l'Etat le 10 février.

Suite à ces échanges, le Président remercie les membres du Bureau avant de lever la séance.

Tableau des décisions et délibérations

Délibération	Approbation de l'ordre du jour modifié du Bureau du Conseil de gestion.	PNMBA_del_bur_2022_01
Délibération	Approbation du compte-rendu du Bureau du Conseil de gestion du 07 mai 2022.	PNMBA_del_bur_2022_02
Délibération	Avis favorable à l'unanimité sur le projet de prorogation de l'AOT pour l'expérimentation de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur le site de Gaillard.	PNMBA_del_bur_2022_03
Délibération	Avis favorable à l'unanimité assorti d'une réserve sur le projet d'AOT pour la caractérisation des effets physiques des dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine sur un estran de l'Île aux Oiseaux.	PNMBA_del_bur_2022_04
Délibération	Avis favorable à l'unanimité assorti d'une réserve sur le projet d'AOT pour le suivi de la reproduction des seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en 2022 et 2023.	PNMBA_del_bur_2022_05
Délibération	Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention à Hydrosphère .	PNMBA_del_bur_2022_06
Délibération	Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention à CPBA.	PNMBA_del_bur_2022_07